

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026 DU 14 MAI 2024**  
**COMMUNE DE PROSNES**

La réunion a débuté le 14 Mai 2024 à 20H00 sous la présidence du Maire, Mr Francis MUNIER.

- ✓ **Secrétaire de séance** : Mr Ludovic GABRELLE

**Membres présents :**

- ✓ Mr Francis MUNIER
- ✓ Mr Rémy AUBERT
- ✓ Mr Jean-Marie FLEURY
- ✓ Mr Lionel MOUGNEAU
- ✓ Mme Françoise DROUET
- ✓ Mr Ludovic GABRELLE
- ✓ Mme Sylvie L'HUILLIER

**Membre absente excusée :**

- ✓ Mme Sabrina PICARD représentée par Mme Françoise DROUET

**Membres absents :**

- ✓ Mr Baptiste KESENNE
- ✓ Mr Fabrice NOURISSIER

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) est atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- ✓ Désignation du prochain secrétaire de séance
- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 Avril 2024
- ✓ 2024\_17 : Délibération pour fixer le prix de vente de l'inventaire du 06 grande Rue et les modalités
- ✓ 2024\_18 : Délibération pour avis sur les modifications de voirie (création/suppression de chemins, répartition AF/commune...)
- ✓ 2024\_19 : Délibération pour avis sur les modifications du périmètre
- ✓ 2024\_20 : Délibération pour avis sur les modifications de limites intercommunales entre Prosnès et Val-de-Vesle
- ✓ 2024\_21 : Délibération pour avis sur le projet global d'AFAFE

---

**Désignation du prochain secrétaire de séance :**

- ✓ Le secrétaire pour la prochaine séance du Conseil Municipal planifiée le 25 Juin 2024 sera Mr Fabrice NOURISSIER

## Approbation du PV du CM du 16 Avril 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 16 Avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 2024\_17 : Délibération pour fixer le prix de vente de l'inventaire du 06 Grande Rue et les modalités.

Monsieur le Maire informe que lors de la visite des biens mobiliers restants dans la maison communale, le samedi 20 avril 2024, trois conseillers étaient présents.

Une liste des biens pouvant être vendus à moindre coût a été établie, provenant du legs de Madame HAUGUEL.

Il s'agit, par cette délibération de valider le prix de vente de chaque bien ou lot afin de le proposer à la vente, dans un premier temps aux habitants du village.

En pièce jointe, le tableau de l'inventaire des biens mobiliers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	1	8	0	0	0

Fixe à l'unanimité des membres présents et représentés les prix de vente comme indiqué dans le tableau de l'inventaire ci-joint et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au bon déroulement de cette vente.

Suite à cette délibération, une vente aura lieu.

Les personnes intéressées par un bien mobilier seront répertoriées dans un cahier avec leurs coordonnées et le prix d'achat.

Ensuite ils recevront une facture, une fois le règlement arrivé en trésorerie ils pourront venir retirer leur bien.

Pour les 4 délibérations suivantes, Mr le Maire expose au conseil, plans à l'appui, les informations nécessaires à la compréhension de ces délibérations qui concernent les modifications apportées par le remembrement aux biens fonciers de la commune (Chemins, sentier, bois, parcelles agricoles etc...)

## **2024\_18 : Délibération pour avis sur les modifications de voiries (création/suppression de chemins, répartition AF/commune ...)**

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de Prosnes réunie le 16 avril 2024 a approuvé un plan des modifications de voirie.

Il prévoit notamment :

- La création de 13 320 ML de chemins
- La répartition des chemins entre l'association foncière et la commune qui se verrait attribuée les chemins ruraux situés autour de la Prosnes et du village ainsi que le périmètre pour des raisons de limites intercommunales.
- La suppression de 25 419 ML de chemins
- 

VU la CCAF du 26 avril 2024,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code rural et de la Pêche Maritime

VU le plan présenté en séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	1	8	0	0	0

Émet à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis favorable aux modifications de voirie et à la répartition des chemins proposées.

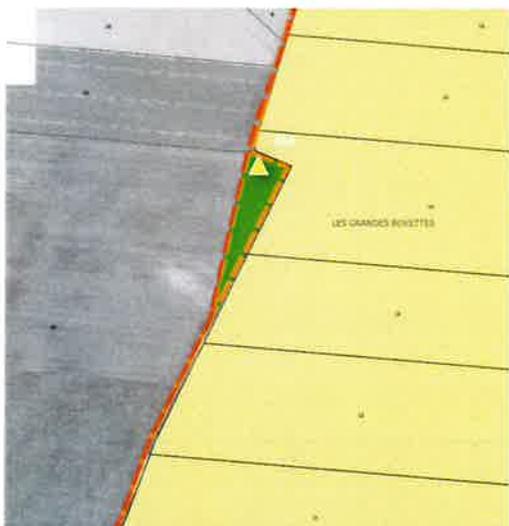
## **2024\_19 : Délibération pour avis sur les modifications du périmètre**

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de Prosnes réunie le 16 avril 2024 a approuvé des modifications de périmètres suivantes :

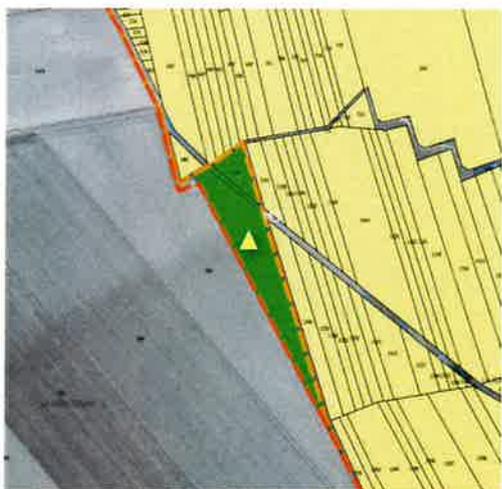
### **AFAFE/ PROSNES - PROJET D'AMENAGEMENT Modification du périmètre -2024**

Réf. Carte	à exclure	à inclure	Commune	section	parcelle	Lieux-dits	contenance
M2			PROSNES	F	447	Le Pont	809
			PROSNES	F	548		462
M3			VAL DE VESLE	B	505	La Rancienne	1909
			VAL DE VESLE	B	567p01		8623
			VAL DE VESLE	B	chemin		485
M4			VAL DE VESLE	ZM	67p01	Les Petites Bovettes	3805
M5			SEPT-SAULX	A	22p01 chemin	Les Terres de Leipsick	205

M 4 : Val-de-Vesle RD 31



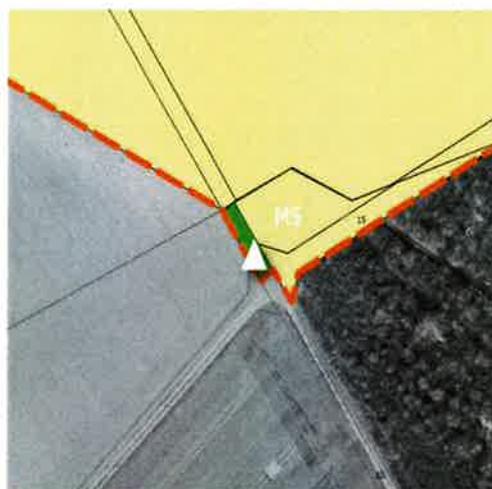
M 3 : la Rancienne



M2 : M Lacroix J-J



M 5 : le triangle



VU la CCAF du 26 avril 2024,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code rural et de la Pêche Maritime

VU le plan présenté en séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	1	8	0	0	0

Émet à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis favorable aux modifications de périmètres proposées par la CCAF.

## 2024\_20 : Délibération pour avis sur les modifications de limites intercommunales entre Prosnès et Val-de-Vesle

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de Prosnès réunie le 16 avril 2024 a approuvé des modifications de limites intercommunales entre Prosnès et Val-de-Vesle afin de faire correspondre la limite avec les chemins nouvellement créés :

VU la CCAF du 26 avril 2024,

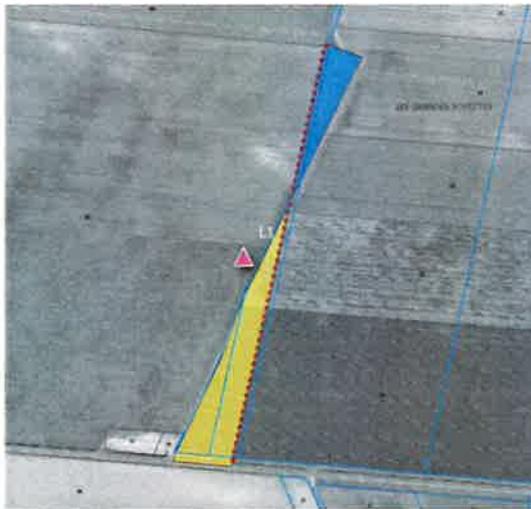
VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code rural et de la Pêche Maritime,

VU le plan présenté en séance,

L1 : RD 31 / Les Monts

L2 : la Rancienne



### AFAFE/ PROSNES - PROJET D'AMENAGEMENT

#### Modification des limites intercommunales -2024 par l'axe du chemin réalisé

à inclure au territoire de PROSNES						à inclure au territoire de VAL DE VESLE							
Réf. Carte	Commune	section	parcelle	Lieux-dits	contenance	avis Commune	Réf. Carte	Commune	section	parcelle	Lieux-dits	contenance	avis Commune
L1	VAL DE VESLE	ZM	567p01	Les Petites Bovettes	5480		L1	PROSNES	Z	11p01	Les Petites Bovettes	15082	
	VAL DE VESLE	ZM	1/2 chemin Nord					PROSNES	Z	12p01			
	VAL DE VESLE	ZM	1/2 chemin Ouest					PROSNES	Z	13p01			
	VAL DE VESLE	ZM						PROSNES	Z	1/2 chemin Est			
L2	VAL DE VESLE	B	505	La Rancienne	13589		L2	PROSNES	E	chemin	La Rancienne	1497	
	VAL DE VESLE	B	567p01					PROSNES	E	685			
	VAL DE VESLE	B	chemin					PROSNES	E	1/2 chemin Sud			
	VAL DE VESLE	B	1/2 chemin Sud										
	VAL DE VESLE	B	1/2 chemin Nord										
							16579						
							-2490						

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
7	1	8	0	0	0

Émet à l'unanimité des membres présents et représentés un avis favorable aux modifications de limites intercommunales proposées par la CCAF.

## **2024\_21 : Délibération pour avis sur le projet global d'AFAFE**

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de Prosnès réunie le 16 avril 2024 a approuvé un projet d'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental. Un avis du Conseil Municipal sur le projet global est nécessaire.

VU la CCAF du 26 avril 2024,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code rural et de la Pêche Maritime,

VU les plans, le mémoire justificatif et l'étude d'impact présentés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	1	8	0	0	0

Émet à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis favorable au projet d'AFAFE proposé par la CCAF pour une mise à enquête publique.

### **Informations de Mr le Maire**

- ✓ La Sénatrice Anne-Sophie ROMAGNY (Union Droite et Centre) demande aux membres du conseil qui le souhaitent de lui communiquer une adresse mail pour qu'elle puisse communiquer avec eux.
- ✓ Le compromis de vente du bien immobilier du 6 Grande Rue (Legs Mme Paulette HAUGUEL) a été signé chez le notaire.
- ✓ Mr Mathias LOPEZ ancien habitant de PROSNES a visité le terrain à vendre du Legs de Mme HAUGUEL et semble fortement intéressé.  
De ce fait il serait souhaitable de prévoir rapidement le débroussaillage de cette parcelle et clore l'accès existant entre le bien immobilier et la parcelle.

### **Tour de Table**

- Mr Lionel MOUGNEAU rappelle les différentes manifestations à venir sur PROSNES
  - Le 19 Mai : Journée Sportive au stade
  - Le 9 Juin : Brocante
  - Le 22 Juin : Kermesse des écoles à Sept Saulx (rappel fait par Mme Françoise DROUET)
- Mr Lionel MOUGNEAU informe avoir réservé le Foyer Rural le Samedi 7 Décembre pour le repas des Aînés si celui-ci est reconduit par le conseil en 2024.
- Mr Lionel MOUGNEAU, 3ème adjoint informe le Conseil qu'il sera absent
  - Du 25 Mai au 2 Juin inclus
  - Du 13 au 30 Juin inclus

Ce qui a pour conséquence de désigner qui pourra assurer la remise des clés et les états des lieux du foyer rural loué le :

- 22 et 23 Juin Mr le Maire assurera cette tâche a cette date
  - 29 et 30 Juin Mr Ludovic GABRELLE assurera cette tâche à cette date
- Mme Françoise DROUET informe le conseil qu'elle a été sollicitée par les locataires du logement communale du 05 Grande Rue, Monsieur FLEURY Damien et Madame COMBEL Cindy au sujet de dysfonctionnement dans leur logement.
- Radiateurs très énergivores
  - Humidité dans la salle de bain
  - Ballon d'eau chaude entartré
  - Problème d'infiltration sur un mur mitoyen
  - Etc....

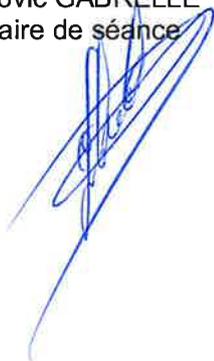
Ils affirment avoir alertés à plusieurs reprises la Commune sans que rien ne soit fait.

Mr le Maire et Mr Jean-Marie FLEURY exposent qu'ils sont déjà intervenus dans ce logement à plusieurs reprises pour régler certains de ces problèmes suite à la réception de mails. Cela concerné la fuite au Ballon d'eau chaude (robinet groupe de sécurité entartré à charge du locataire de l'entretenir), du sèche serviette de la salle de bain qui ne s'arrêtait jamais de chauffer (Thermostat en permanence à 8) et infiltration d'eau sur mur mitoyen. Jamais ils n'ont fait part à la commune du dysfonctionnement de leurs 5 radiateurs.

Mr Lionel MOUGNEAU s'interroge sur la méthode pour interpeller la commune de ces dysfonctionnements (Passer par une tierce personne qui en parle à une autre pour que cela arrive aux oreilles d'un conseiller et qui se déplace). Il rappelle que la Mairie est ouverte, qu'il y a des permanences de Mr le Maire et que sa porte est toujours ouverte.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30

Mr Ludovic GABRELLE  
Secrétaire de séance



Mr Francis MUNIER  
Le Maire

